COMPTE-RENDU PROVISOIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2021 (en attente de validation lors du prochain Conseil Municipal)

<u>Présents</u>: Jean-Christophe FARJON - Agnès MERLE - Ghislaine DUVIGNAU - Hervé MICHEL - Hélène CHARBONNIER - Amélie CHARRETIER - Odile COQUILLART - Suzanne DUBOEUF - Yves GIBERT - David LAVAL - Huguette NALIN - Frédéric RAMBOUR - Corinne ROCHAND - Murielle ROMAGNY - Jean-Claude VALLET
Secrétaire de séance : Agnès MERLE

Validation du compte rendu du conseil municipal du 20 octobre 2021

Le compte rendu rédigé à l'issue de la séance du 20 octobre 2021 a été envoyé, par mail, à chacun des membres du Conseil Municipal pour lecture.

Le compte rendu est approuvé par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION.

Proposition d'adhésion au service Géoloire Adresse du SIEL

Le SIEL propose ses services afin de mettre à jour les adresses des futures habitations au Service National de l'Adresse (SNA). Mr le Maire propose d'adhérer à Géoloire Adresse, pour un coût annuel de 10 euros, contrat de 6 ans.

Le Conseil Municipal approuve cette adhésion à l'unanimité.

Proposition d'achat des parcelles section AB n°75, n°81 et n°228 appartenant aux enfants de Hubert Bruel en vue du projet de l'auberge

Suite au décès de Mr Bruel Hubert, les enfants ont demandé à la commune si elle était toujours intéressée par l'achat de leur maison pour un coût total de 100 000 €uros qui comprend la maison d'habitation de 88 m², le garage de 110 m² et le jardin de 399 m², en vue de la réhabilitation de l'auberge avec parking.

Les frais d'acte pour l'achat des 3 parcelles seront établis par le cabinet DUSSAUD/PAGNON pour un coût de 224 €uros.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'achat des 3 sections.

Dès 2022, les dossiers de subventions vont être demandés aux différents services de l'Etat et collectivités pour cette réhabilitation. Pour cela, une étude a été faite par l'architecte Vindry de St Galmier .Un appel d'offre sera ensuite lancé afin d'avoir d'autres propositions.

Proposition d'instaurer un droit de préemption autour de la salle des fêtes

Mr le Maire propose d'instaurer un droit de préemption sur la maison de Monsieur Garel. En effet cette propriété est située près de la salle d'animation rurale et pourrait servir pour faire de l'aménagement urbain dans cette zone. Cela n'engage pas la municipalité pour l'achat de cette propriété mais ce droit oblige le propriétaire à proposer en priorité la vente de son bien à la commune.

Délibération concernant la gestion et l'entretien courant de la station d'épuration

Depuis 2020, la compétence Assainissement collectif relève de la CCMDL qui sous-traite à SUEZ l'entretien de la station d'épuration, y compris la coupe des roseaux. A compter du 1er juillet 2022, nos employés communaux seront en charge de cet entretien qui sera financé par la CCMDL à hauteur de 20 euros de l'heure sans matériel et 30 euros de l'heure si utilisation d'une machine.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Questions diverses

Etant donné l'urgence, Mr le Maire propose une délibération de dernière minute :

"Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dédommager Mme FRANCOIS Josiane dont le logement à l'Auberge de la Thoranche est devenu inhabitable suite à la panne de chaudière (chauffage et eau chaude) qui serait trop chère à réparer. Monsieur le Maire a invité Mme FRANCOIS à trouver un autre logement dont le loyer sera pris en charge à hauteur de 200,00 € par mois proratisé au nombre de jours sur les mois de novembre et décembre 2021, la date de départ de Mme FRANCOIS étant initialement prévue le 31 décembre 2021." Le Conseil Municipal retient cet arrangement par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION.

Le repas du CCAS aura lieu le samedi 4 décembre à la grande salle et sera servi par le traiteur « Chez Arthur et Zoé » de Virigneux.

Le photocopieur de l'école a dû être changé rapidement, 2 devis ont été demandés. La société Evolution 42 a été retenue, pour un coût de 3150 euros H.T.

Le vendredi 22 octobre, une réunion a eu lieu avec toutes les associations de la commune.

Le 4 novembre, EPURES a présenté un projet du cahier des charges du futur lotissement. Des corrections ont été demandées.

Jean-Christophe FARJON fait un compte rendu du conseil communautaire du 26 octobre.

Agnès Merle fait le compte rendu du conseil d'école, et rappelle les inquiétudes concernant les futurs effectifs.

Hervé Michel informe que la commune de St Martin-Lestra ne prévoit pas de refaire conjointement la voirie communautaire située au Bœuf pour 2022.

Odile Coquillard informe que le recensement aura bien lieu début 2022.

David Laval fait le compte rendu de la réunion de la commission Bâtiments de la CCMDL.

Prochain Conseil Municipal : Mercredi 15 décembre 2021 à 20H30, lieu non défini en fonction de l'actualité sanitaire

Agnès MERLE, secrétaire de séance.

Jean-Christophe FARJON, Maire.